



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°14-14

L'an deux mille quatorze, à 10h30  
Le 2 juillet, à Verdun (Meuse)

Date de convocation	3 juin 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	29
+ vote par procuration	0

#### Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY  
M. Jack COLLINET  
M. Jean-François DAMIEN  
M. Bernard DEKENS  
M. Patrick FOSTIER  
M. Pascal GILLAUX  
M. Guy JOSEPH  
M. Gilbert LECLERCQ  
M. Pascal MILLOT  
M. Pierre PANDINI  
M. Claude PHILIPPE  
Mme Morgane PITEL  
M. Daniel ROUVENACH  
M. Franck TUOT  
M. Claude WALLENDORFF

Mme Béatrice BONNIN  
M. Daniel COURTAUX  
M. André DEGUIS  
M. Claude FAUVET  
Mme Anne GRANDHAYE  
M. André JANNOT  
M. Eddy LAURENT  
M. Pascal MAUROY  
M. Jean PANCHER  
M. Robert PASCOLO  
M. Bernard PIERQUIN  
M. Jean-Pierre RENVOY  
M. Jean-François THOMAS  
M. Alain VERNEAU

#### Résultat du vote

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°14-14

Objet de la délibération :

**Délégations au bureau**

- VU l'article 10-3 des statuts de l'EPAMA,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**DONNE** délégation au Bureau pour délibérer sur les matières suivantes :

- approbation et autorisation de souscrire toutes conventions avec l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et organismes divers en vue de fixer les conditions de leur participation à la réalisation et au financement du fonctionnement et des programmes de l'EPAMA,
- décisions relatives à la réalisation des études et travaux mis en œuvre par l'EPAMA dans le cadre des orientations et des crédits ouverts ou prévus dans les conventions financières, préalablement approuvés par le Comité Syndical,
- demande de subvention sur les opérations approuvées par le Comité Syndical,
- approbation des décisions budgétaires modificatives dans le respect des dispositions suivantes : rester dans le cadre des orientations générales du budget voté par le Comité Syndical ; les décisions ne devront pas porter sur des opérations nouvelles qui impliqueraient une participation financière supplémentaire de la part des collectivités adhérentes,
- gestion des ressources humaines, en dehors de la création ou suppression de poste, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

